

Centre Communal d'Action Sociale Ville de SEYSES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seysses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2025</p>
<p>Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Malika BENSOUICI, Françoise BARRERE, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Monique BONZOM, Raymond BAILLE, Brigitte CAZALBOU, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN.</p> <p>Excusés avec procuration : Magali PATINET (procuration à Françoise BARRERE), Marie-Ange KOFFEL (procuration à Malika BENSOUICI), Joele DURIEU (procuration à Magalie GRANDSIMON).</p> <p>Absents excusés : Fabio VITULLI, Maryvonne SALES, Claire CABANNE.</p> <p>Secrétaire de séance : Malika BENSOUICI.</p>	
<p>N° 2025-03-02</p> <p>Aide au permis de conduire</p> <p>Par les accompagnements sociaux réalisés au CCAS et par la Mission Locale de la Haute Garonne, avec qui on a un partenariat pour avoir des permanences sur la commune, la mobilité est un frein majeur à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des publics précaires. Monsieur le Président rappelle que lors de précédents conseils, une réflexion a été engagée pour favoriser l'insertion socio-professionnelle et venir en soutien pour promouvoir la mobilité, qui peut passer par une aide financière pour passer le permis de conduire.</p> <p>Les demandes de participation seront réalisées par le CCAS et la Mission Locale Antenne de Muret réalisant des permanences au sein du CCAS.</p> <p>Un devis personnel sera demandé à l'auto-école, accompagné d'une note sociale.</p> <p>La finalité serait d'aider à terminer le financement, ou à venir en soutien en cas de besoin d'heures supplémentaires, pour favoriser l'accès rapide à la mobilité.</p> <p>Cette aide pourra être attribuée par le Président ou la Vice-Présidente à hauteur de 500€ maximum, conformément aux délégations accordées, dans le cadre d'un parcours au permis déjà engagé, l'obtention du code étant une première condition.</p> <p>L'aide sera directement versée à l'auto-école.</p> <p>À ce jour 5 demandes ont été reçues, 2 par le CCAS et 3 par la mission locale.</p> <p>Elles pourront être financées dans le cadre du budget voté en avril.</p>	

Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité.

→ **D'approuver** la possibilité d'attribuer une participation au financement du permis de conduire comme aide facultative du CCAS pour les Seysois.

→ **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente d'attribuer ces aides à hauteur de 500 € maximum par dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président
Le Président
Jérôme BOUTELOUP

La secrétaire
La secrétaire,
Malika BENSOUCI